

Attestation d'assurance – enlèvement de déchets dangereux (Région Flamande)

La compagnie d'assurance MS Amlin Insurance SE, Boulevard du Roi Albert II, 37 à 1030 Bruxelles, compagnie agréée sous le numéro de code 3092 confirme que la personne physique ou morale suivante :

Mattheeuws Eric Transport nv
Nijverheidsstraat 2
8630 Veurne

est assuré, en qualité de société d'enlèvement de déchets dangereux, pour sa responsabilité civile extracontractuelle, et ce conformément aux dispositions de l'arrêté de l'Exécutif de la région de Bruxelles-Capitale du 19 septembre 1991 réglant l'élimination des déchets dangereux.

Ce contrat porte le numéro **LXX039535**

Il prend effet le 01/01/2020 et prend fin le 31/12/2020, avec prolongation tacite pour des périodes successives d'un an.

Montants assurés :

2.500.000 EUR confondus – par sinistre et par année d'assurance.

La compagnie d'assurance déclare qu'elle n'opposera pas aux victimes les exceptions, la nullité et la déchéance de droit découlant de la loi ou du contrat.

La compagnie d'assurance déclare que ce contrat ne peut être suspendu ou résilié qu'après expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date à laquelle le ministre de l'environnement et l'IBGE ont été informés de la cause de cette suspension ou résiliation.

Fait à Bruxelles le 02/01/2020



Luc Eekhout - Senior Underwriter
Phone: 0032(2) 894.71.35